

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE

---

**Assemblée départementale des 15 et 16 mars 2018**

---

**Vœu déposé par  
le groupe des élus de gauche et républicains**

## **Vœu pour la mise en place d'un dispositif de conventionnement national à l'installation des médecins**

Beaucoup de Sarthoises et Sarthois peinent aujourd'hui à trouver un médecin généraliste, de même pour les médecins spécialistes.

Or, le nombre de praticiens n'a jamais été aussi élevé en France, mais leur répartition sur le territoire n'a jamais été aussi inégale.

D'un côté des métropoles ou des départements très ensoleillés sur le littoral, rassemblent un grand nombre voire un surnombre de médecins, comme les départements de la région Provence-Alpes-Côtes d'Azur, qui comptent en moyenne 152,6 médecins généralistes pour 100 000 habitants.

De l'autre, des territoires urbains et ruraux, n'ayant pas la même attractivité, souffrent d'un manque accru de médecins.

Notre département de La Sarthe compte 63,6 médecins généralistes pour 100 000 habitants, contre en moyenne 79,4 au niveau national. De plus, 38 % des médecins généralistes sarthois actifs ont plus de 60 ans et 15 % ont 65 ans et plus.

Face à cette situation, le groupe des élus de gauche et républicains au Département de la Sarthe souhaite qu'un dispositif de régulation de l'installation de type conventionnement territorial dans les zones définies par les ARS soit étudié. En effet, dans les zones à fort excédent en matière d'offre de soins, un nouveau médecin libéral ne peut s'installer en étant conventionné à l'assurance maladie que lorsqu'un médecin libéral de la même zone cesse son activité. Le principe de la liberté d'installation demeure donc, mais le conventionnement n'est possible que de manière sélective pour les nouvelles installations.

L'adoption d'un tel principe doit permettre de compléter les différentes actions déjà proposées par le Département. Nous estimons qu'il est important d'étudier et de soutenir l'ensemble des solutions possibles. Pour rappel les pharmaciens sont eux soumis à des règles d'installation qui sont efficaces.

Nous proposons, cher(e)s Collègues, d'autoriser le Président du Conseil Départemental de la Sarthe à transmettre ce vœu à Monsieur le Premier Ministre et à Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé.